

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221003-2022_045-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_045

Date de la convocation
27/09/2022

Date d'affichage
27/09/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an **deux mil vingt deux le : 3 Octobre**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme RANDANNE Caroline, MM :
BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, FERRY Denis, OLLIER David,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLET Sébastien à M.
BEAUDONNAT Luc, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : Mme BEAUDONNAT Sandrine
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Travaux Eclairage Public : Renforcement Neuville suite PSSA

Madame le Maire rappelle les travaux d'extension du réseau électrique à Neuville et de la nécessité de le renforcer.

Madame le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2008 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SIEG.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordant du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 5 700,00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG-Territoire d'Énergie du Puy de Dôme, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50% du montant estimatif des travaux, dont le décompte se compose comme suit : Eclairage Public : $5\,700\,€ \times 50\% = 2\,850,00\,€$

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Madame le Maire rappelle que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG-Territoire d'Énergie du Puy de Dôme, par le biais du Fonds de

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 07/10/2022

Publication ou
notification le :
07/10/2022

Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

Bescher
LEVRAULT

ID : 063-216304519-20221003-2022_045-DE

Compensation pour la TVA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de travaux d'éclairage public et son mode de financement présenté par Madame le Maire,
- **Confie** la réalisation des travaux au SIEG-Territoire d'Énergie du Puy de Dôme,
- **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à 2 850,00€,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de financement et à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG du Puy-de-Dôme,
- **Prévoit** à cet effet les inscriptions nécessaires au budget.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_046

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221003-2022_046-DE

Benoit
Levrault

Date de la convocation
27/09/2022

Date d'affichage
27/09/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 07/10/2022

Publication ou
notification le :
07/10/2022

Le Maire,
Martine BONY

L'an deux mil vingt deux le : 3 Octobre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme RANDANNE Caroline, MM :
BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, FERRY Denis, OLLIER David,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLET Sébastien à M.
BEAUDONNAT Luc, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : Mme BEAUDONNAT Sandrine
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Bail à Ferme : ZI 7, ZI 14, ZH 9

Madame le Maire présente le courrier de résiliation des baux par le preneur des parcelles communales ZI 7, ZI 14, ZH 9 au profit de son fils qui reprend l'exploitation.

Madame le Maire présente la demande préalable d'autorisation d'exploiter de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer le bail pour les parcelles communales ZI 7, ZI 14 et ZH 9 d'une surface totale de 5ha,91a,90ca, à Jérémy OLLIER,
- **Fixe** le prix de location de la parcelle ZI 7 à 72,88€ - indice de référence 2019,
- **Fixe** le prix de location de la parcelle ZI 14 à 78,60€ - indice de référence 2019,
- **Fixe** le prix de location de la parcelle ZH 9 à 27,40€ - indice de référence 2019,
- **Indique** que ces baux pourront se substituer à un membre de la famille, au conjoint et aux descendants,
- **Demande** à Madame le Maire d'exécuter la présente décision et l'autorise à signer les baux.



Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

Besier
Lévyteut

ID : 063-216304519-20221003-2022_046-DE

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221003-2022_047-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_047

Date de la convocation

27/09/2022

Date d'affichage

27/09/2022

Nombres de Conseillers:

Présents : 8

En exercice : 11

Votants : 10

L'an deux mil vingt deux le : 3 Octobre

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme RANDANNE Caroline, MM :
BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, FERRY Denis, OLLIER David,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M.
BEAUDONNAT Luc, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc

Absent(s) : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

A l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet de la délibération :

**Participation à l'action "Elu(e) Rural(e) Relais de l'Egalité"
et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour
l'action «Elu(e) Rural(e) Relais de l'Egalité» lancée par l'Association des
Maires Ruraux de France (AMRF).

Madame le Maire présente le projet.

Suite au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en
septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la
Commune* », l'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à
Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions
adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet
A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan
en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action
gouvernementale.

Le projet d'A.M.I. de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés
en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification
des élus volontaires pour être «relais de l'Egalité» au niveau du conseil
municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et
disponibilités sur le terrain) ;
2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et
toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et «spéciale

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 07/10/2022

Publication ou
notification le :
07/10/2022

Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

Besnier
Levrault

ID : 063-216304519-20221003-2022_047-DE

élus» ;

3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l' élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet,
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple,
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie). Cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme,
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité,
- S'engage à respecter la confidentialité,
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime,
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de rajouter cette délibération à l'ordre du jour,
- **Soutient** action «El (e) Rura (e) Relais de l'Egalité» lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF),
- **Désigne** Madame Caroline RANDANNE élue rurale relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_048

Date de la convocation
27/09/2022

Date d'affichage
27/09/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 07/10/2022

Publication ou
notification le :
07/10/2022

Le Maire,
Martine BONY

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221003-2022_048-DE

Bons
Levraut

L'an deux mil vingt deux le : 3 Octobre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme RANDANNE Caroline, MM :
BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, FERRY Denis, OLLIER David,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLET Sébastien à M.
BEAUDONNAT Luc, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc
Absent(s) : Mme BEAUDONNAT Sandrine
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Budget Communal : DM n°2

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la
décision modificative n°2 concernant le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**,

- le rajout de cette délibération à l'ordre du jour,
- la Décision Modificative n°2 au **Budget Commune de VERNINES**
concernant les crédits ouverts pour les travaux de voirie :

Désignation :	INVESTISSEMENT	Dépenses
	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
2315	20 000,00€	
21568		20 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	20 000,00 €



Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le



ID : 063-216304519-20221003-2022_048-DE

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

